

De: Info Aspona
Envoyé: mardi 30 avril 2019 12:11
À: enquetepublique@ville-menton.fr
Objet: Projet de modification n°1 du PLU / PAPAG n°3 (Eden Riviera / Cernuschi-Latournerie)

Monsieur le Commissaire-enquêteur;

J'ai l'honneur, en tant que Présidente de l'ASPONA, de vous soumettre une observation complémentaire à celles déjà transmises en tant que PPA, préalablement au démarrage de l'enquête publique.

En effet, à l'issue de la démolition de l'ancienne scierie (garage Renault) et de ses annexes, intervenue postérieurement à l'envoi de nos observations le 11 mars 2019, il est apparu clairement que le chantier de la 2ème tranche de l'ensemble immobilier Eden Riviera avenue Cernuschi était situé sur une parcelle relevant du PAPAG n°3 incluant aussi le domaine La Tournerie (UT 2).

Or la modification n°1 du PLU ne mentionne aucun changement sur cette zone. Sachant qu'un PAPAG impose une réduction de constructibilité pendant 5 ans, puisque seuls sont autorisés les changements de destination, le confortement et l'extension des constructions existantes dans la limite de 20m2 de surface de plancher (art 151-41 5° du code de l'urbanisme), le chantier en cours contrevient aux dispositions du PLU en vigueur.

En conséquence, tant que le PAPAG n'aura pas été abrogé en lui substituant des règles de constructibilité précises, le chantier n' a aucune base légale. Il doit être interrompu immédiatement. Je vous demande de bien vouloir noter cette situation d'infraction de fait dans votre rapport d'enquête.

Cordiales salutations.

Nadine NIEL, Présidente

ASPONA 

Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environs

BP 17, 06501 Menton Cedex

info@aspona.org

www.aspona.org